

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

CAUSSES et  
VALLEE de la  
DORDOGNE  
communauté de communes



## Communauté de Communes Causse et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR)

**Enquête publique relative au projet de création de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de la commune de Bretenoux valant Site Patrimonial Remarquable,  
Du mardi 3 septembre (10h) au vendredi 4 octobre 2019 (16h) inclus.**

**Durée de l'enquête : 32 jours**

**Siège de l'enquête : Mairie de BRETENOUX**

**Caractéristiques principales** : Le projet de création de l'AVAP de la commune de BRETENOUX valant site patrimonial remarquable, en cours de finalisation, est présenté à l'enquête publique, conformément à la réglementation. L'AVAP a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Elle est fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, prenant en compte les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme, afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces. Elle a des impacts sur les immeubles couverts par son périmètre (obligation de recourir à une demande d'autorisation pour tous projets modifiant l'aspect extérieur des immeubles, enseignes soumises à autorisation...). Les objectifs du projet sont la valorisation de la trame urbaine, du bâti historique, le maintien de la qualité d'ensemble du bâti d'accompagnement, la préservation de l'écrin de la Bastide, l'affirmation du statut de « parc-jardin » de l'île de la Bourgnatelle.

**Le Commissaire enquêteur** : M. le Président du Tribunal Administratif de Toulouse, par décision du 24 avril 2019, a désigné Monsieur Thierry BONIN, retraité de la gendarmerie, en qualité de commissaire-enquêteur.

**Modalités de consultation du dossier de création d'AVAP - dépôt des observations et propositions du public** :

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier de création et un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront mis à disposition et consultables par le public, à la fois dans les bureaux de l'EPCI et à la mairie de la commune, tels que mentionnés en bas de page. Un accès gratuit au dossier est également garanti sur un poste informatique à la mairie de Bretenoux. Le dossier sera enfin consultable par voie dématérialisée sur le site internet de la communauté de communes ([www.cauvaldor.fr](http://www.cauvaldor.fr)).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de permanences aux jours et heures suivants, en Mairie de BRETENOUX :

Le mardi 3 septembre 2019 de 10h00 à 12h00,  
Le samedi 14 septembre 2019 de 9h00 à 12h00,  
Le vendredi 4 octobre 2019 de 13h30 à 16h00.

Les observations et propositions du public pourront être déposées ou adressées :

- Par écrit sur l'un des deux registres d'enquête,
- Par courrier à M. Thierry BONIN, commissaire-enquêteur, Mairie de Bretenoux - 22 av. de la Libération - 46130 BRETENOUX
- Par voie électronique à l'adresse : [commissaire.enqueteur.avap46038@gmail.com](mailto:commissaire.enqueteur.avap46038@gmail.com)
- à l'oral et/ou écrit au commissaire enquêteur, lors des permanences telles que visées ci-avant

Des informations peuvent être demandées à M. Gilles LIEBUS, Président de CAUVALDOR, responsable du projet.

Le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale.

**A l'issue de l'enquête publique** : La décision d'approbation de la création de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine de la commune de Bretenoux valant Site Patrimonial Remarquable, éventuellement modifiée, sera prise à l'issue de l'enquête par le conseil communautaire de CAUVALDOR.

Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête, à la fois dans les bureaux de l'EPCI et à la mairie de BRETENOUX, aux jours et heures d'ouverture habituels tels que mentionnés en bas de page, et sur le site Internet [www.cauvaldor.fr](http://www.cauvaldor.fr). Une copie de ce rapport et des conclusions sera adressée à M. le Préfet du Lot et M. le Président du Tribunal Administratif de Toulouse.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUSSES ET VALLEE DE LA DORDOGNE** – Direction de l'Aménagement - Pôle territorial de BIARS/CERE-BRETENOUX-VAYRAC – 6, avenue de Saint-Céré - 46110 VAYRAC - Ouvert au public : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- **MAIRIE DE BRETENOUX** - 22 avenue de la Libération – 46130 BRETENOUX - Ouvert au public : du lundi au jeudi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00